

26 avril, Caen

Atelier d'échanges de pratiques sur les communes nouvelles

M A I R I E



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITES
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS

Atelier d'échanges de pratiques sur les communes nouvelles : ou comment cette révolution silencieuse s'invite pour l'après 2020

Vendredi 26 avril 2019

à l'École de Management de Normandie,
9, rue Claude Bloch à Caen

Contexte

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte plus de 750 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire national, regroupant près de 2 500 communes et 2,4 millions d'habitants. Cette révolution « silencieuse » témoigne de la détermination des territoires à donner une nouvelle ambition à leurs missions de service public. La France n'est pas du tout homogène et les dernières communes nouvelles créées confirment des contextes régionaux très contrastés : communes nouvelles remplaçant des communautés de communes, recomposition de communes au sein de communautés, fusions de villes de taille différentes...

Le nombre de départements impactés augmentent, **le Grand Ouest confirmant toutefois sa prédominance. Au total, la Normandie compte 169 communes nouvelles créées depuis 2015 (6 % des communes normandes)**, certaines ayant d'ailleurs connu des sur-fusions, avec plusieurs mouvements consécutifs. **Aujourd'hui 570 566 Normands résident dans une « commune nouvelle » créée depuis 2015, soit 17 % de la population régionale.**

La délégation de Normandie Caen du CNFPT vous propose une journée d'échanges de pratiques, durant laquelle les thèmes suivants seront abordés :

- Quel bilan tirer des expériences menées ?

Le cadre d'une démarche volontaire, les logiques de mutualisation ou de dépassement des fractures territoriales. Un mouvement qui concerne tout autant des communes rurales qui souhaitent mutualiser leurs moyens pour maintenir voire développer des services publics aux habitants et peser davantage au sein de l'intercommunalité. Des intercommunalités et des communes plus urbaines en quête d'un positionnement différent auprès des autres collectivités et de l'État. L'impact sur l'organisation des services, les personnels (évolution des conditions de travail et des profils de postes, formation continue ...) et la population.

- Quelle refondation de la proximité et du rapport à l'habitant et au territoire ?

Une hausse des dépenses de fonctionnement au moment de la création (harmonisation des logiciels informatiques, des régimes indemnitaires ...) mais source à moyen et long termes, d'économies et de marges de manœuvre budgétaires substantielles. Des capacités d'investissement supplémentaires pour maintenir et développer de nouveaux services et/ou porter des projets

d'équipements et d'aménagement (écoles, voirie, social, sportif et culturel). Des modalités de communication ou d'information de la population différentes pour favoriser le sentiment d'appartenance (réunions publiques, plaquettes d'information, manifestations ...).

- **L'après municipales de 2020 ou comment ce contexte s'invite pour la première fois dans la préparation des élections ?**

Une nouvelle étape d'organisation territoriale : des assouplissements utiles dans la structuration des communes nouvelles et l'adoption par le Sénat de la proposition de loi "Gatel" visant à « adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires » et instaurer des « communes communautés ».

Intervenant : Christine BREMOND consultante-experte des réformes territoriales et ancienne directrice du pôle intercommunalités et des études à la Caisse des dépôts. Elle a suivi le dossier « Commune nouvelle » avec l'AMF et accompagné des communes dans cette évolution.

Public : Élus et agents territoriaux concernés par cet enjeu.

Inscription :



L'inscription se réalise à l'adresse suivante : <https://inscription.cnfpt.fr/>
au code **T3L05 004**

Cas particulier pour l'inscription des élus : il convient de préciser «Elu» dans la rubrique Emploi/Fonction, puis de sélectionner «Agent public non fonctionnaire et élu» dans Statut et «Elu» dans Qualité. Ne pas tenir compte du bon de commande généré automatiquement par l'inscription. La formation n'est pas payante.

Une convocation avec un coupon réponse sera adressée aux inscrits par courriel.

Prise en charge financière :

Repas libre. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants.

Contacts :



Marie-Christine VIALE, conseillère formation, mariechristine.viale@cnfpt.fr
Stéphanie LEHAIRE, secrétaire formation, 02 31 46 22 11
stephanie.lehaire@cnfpt.fr